

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 51  
N° identifiant 2023-0144

**Titre** Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine des solidarités, de la cohésion locale et de l'éducation - Temps Dem

Rapporteur(s) Mme Samira BARRO-KONATÉ  
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

**PJ.**  
Tableau de subvention

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du territoire au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre.

Il vous est proposé de verser une subvention à Temps Dem pour un montant de 2 500 €. Elle s'inscrit dans le domaine **Solidarités, action sociale**. Elle a pour objet : de permettre à l'association d'équilibrer son budget et proposer aux familles la mise en place de garde à domicile des enfants de moins de 13 ans ou jusqu'à 20 ans pour des enfants en situation de handicap, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et pour l'animation, par des professionnels de l'enfance.

Les différents éléments relatifs au subventionnement de ces structures sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Cette délibération complète la délibération n° 46 ( 2023-0086) Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine des solidarités, de la cohésion locale et de l'éducation. Cette dernière a été scindée pour permettre aux élus intéressés au titre de Temps Dem de la voter.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord conformément au tableau annexé sur l'attribution de la subvention**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 3 (2022-0037) du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	